

Rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds

pour l'exercice clos le 31 août 2021

Tous les chiffres sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais n'inclut pas les états financiers annuels du fonds de placement. Vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers annuels sur demande et sans frais, en composant le 1-888-888-3863, en nous écrivant à Investissements Renaissance, 1500, boulevard Robert-Bourassa, bureau 800, Montréal (Québec) H3A 3S6, ou en consultant notre site Web à l'adresse www.investissementsrenaissance.ca ou le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Les porteurs de parts peuvent également obtenir de cette façon le rapport financier intermédiaire, les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Analyse du rendement du fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

Objectif de placement : Le Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance (désigné le *Mandat*) cherche à obtenir une combinaison de revenu courant et de plus-value du capital en investissant principalement dans des parts de fonds communs de placement (désignés les *fonds sous-jacents*) et de titres mondiaux et canadiens, y compris des titres à revenu fixe et des titres de participation.

Stratégies de placement : Le Mandat a, dans des conditions du marché normales, une composition de l'actif stratégique à long terme de titres à revenu fixe (35 % à 65 %) et de titres de participation (35 % à 65 %). Le conseiller en valeurs emploie une approche fondamentale descendante combinée à la répartition stratégique de l'actif et à la gestion des devises afin d'augmenter l'exposition aux catégories d'actif et aux devises qui sont les plus avantageuses pour réaliser son objectif de placement.

Risque

Le Mandat est un fonds équilibré mondial neutre qui s'adresse aux investisseurs privilégiant les placements de moyen à long terme et pouvant tolérer un risque de placement faible à moyen.

Pour la période close le 31 août 2021, le niveau de risque global du Mandat est resté identique à celui mentionné dans le prospectus simplifié du Mandat.

Résultats d'exploitation

Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI*, le *gestionnaire* ou le *conseiller en valeurs*) est le conseiller en valeurs du Mandat. Le commentaire qui suit présente un sommaire des résultats d'exploitation pour la période close le 31 août 2021. Tous les montants sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

La valeur liquidative du Mandat est passée de 11 748 \$ au 31 août 2020 à 9 780 \$ au 31 août 2021, en baisse de 17 % pour la période. La baisse globale de la valeur liquidative découle des rachats nets de 3 156 \$ qui ont été en partie contrebalancés par le rendement positif des placements.

Les parts de catégorie Plus du Mandat ont dégagé un rendement de 12,2 % pour la période, contre respectivement -1,7 % et 28,2 % pour ses indices de référence principaux, soit l'indice des obligations universelles FTSE Canada et l'indice composé S&P/TSX (désignés les *indices de référence principaux*). L'indice mixte du Mandat, tel qu'il est décrit sous *Rendements composés annuels* dans la section *Rendement passé*, a dégagé un rendement de 12,3 % pour la même période. L'indice mixte reflète étroitement les catégories d'actifs dans lesquelles le Mandat investit, et il s'avère plus utile pour l'évaluation du rendement du Mandat. Le rendement du Mandat tient compte des frais et des charges, ce qui n'est pas le cas de celui des indices de référence. Voir la section *Rendement passé* pour connaître les rendements des autres catégories de parts offertes par le Mandat.

Les taux d'infection à la COVID-19 ont augmenté au cours de la période et des mesures de confinement ont été mises en place pour stopper la propagation du virus. Plus tard au cours de la période, on a reconnu que les mesures de confinement devaient être plus ciblées afin d'éviter de vastes perturbations économiques. Vers la fin de 2020, un certain nombre de vaccins ont montré des taux d'efficacité plus élevés que prévu pendant les phases finales des essais cliniques et ont été approuvés par les autorités sanitaires. Au Canada, aux États-Unis et en Europe, les campagnes de vaccination se sont intensifiées, mais de nombreux pays en développement ne sont pas parvenus à suivre le rythme.

L'élection présidentielle américaine est devenue le centre de l'attention en octobre et en novembre 2020, alimentant la volatilité des marchés. Après l'élection, la nouvelle administration américaine s'est empressée d'adopter un nouveau programme budgétaire pour contrer l'incidence des mesures de confinement en cours.

À sa réunion de juin, le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (désigné la *Réserve fédérale*) a revu à la hausse ses prévisions de croissance et d'inflation à court terme. De nombreux membres de la Réserve fédérale ont également indiqué qu'ils prévoient que la première hausse des taux d'intérêt aurait lieu au début de 2023, plus tôt que ce à quoi les investisseurs s'attendaient.

Après une solide reprise attribuable à la remise en marche de l'économie, la croissance économique a commencé à ralentir. L'inflation a augmenté, et une partie de cette augmentation était attribuable aux goulots d'étranglement dont étaient victimes les chaînes d'approvisionnement, qui ont entraîné à la hausse les prix dans de nombreuses industries.

Une sous-pondération modérée dans les actions américaines a été défavorable au rendement du Mandat. Les marchés boursiers américains ont bénéficié de leur importante exposition au secteur des technologies de l'information, qui leur a permis de dégager un rendement largement supérieur à celui des autres marchés boursiers. Les sociétés du secteur des technologies de l'information ont été avantagées par le virage vers le télétravail et le magasinage en ligne.

Le Mandat privé d'actions canadiennes Renaissance est celui qui a le plus nuï au rendement du Mandat, suivi par le Mandat privé d'obligations mondiales Renaissance et le Mandat privé d'actions des marchés émergents Renaissance.

Une surpondération modérée dans les actions des marchés internationaux et émergents a favorisé le rendement du Mandat. Les évaluations boursières ont considérablement augmenté, soutenues par les taux d'intérêt historiquement bas et les liquidités importantes injectées par les banques centrales. Bien que les bénéfices aient chuté au début de la pandémie, ils ont de nouveau rapidement augmenté au moment de la réouverture de l'économie. Certains secteurs, comme la technologie de l'information, ont profité de la pandémie et ont contribué à la reprise de l'ensemble des marchés boursiers.

Une sous-pondération modérée dans le secteur des obligations mondiales a contribué au rendement du Mandat. Dans le contexte du redémarrage de l'économie mondiale après les arrêts liés à la pandémie, les taux d'intérêt près de zéro sont devenus insoutenables. Sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt américains, les obligations mondiales ont reculé.

Le Mandat privé de revenu fixe multisectoriel Renaissance est celui qui a le plus contribué au rendement du Mandat, suivi par le Mandat privé de revenu fixe canadien Renaissance et le Mandat privé d'actions mondiales Renaissance.

Le conseiller en valeurs a augmenté les positions existantes du Mandat dans les obligations mondiales. Au début de l'année, les taux obligataires ont augmenté rapidement du fait de l'amélioration de l'économie, donnant lieu à des évaluations plus attrayantes. Cependant, plus tard dans la période, des incertitudes relatives à la propagation du variant Delta ont été soulevées. En outre, la reprise économique à l'échelle mondiale a plafonné, et la croissance a commencé à s'essouffler.

La position du Mandat dans le secteur des actions des marchés émergents a été réduite. Les sociétés asiatiques, en particulier celles de la Chine, ont fait face à des difficultés. En Chine, la réglementation est devenue plus sévère et la croissance du crédit a ralenti. La position du Mandat dans les obligations à rendement élevé et les obligations de sociétés de qualité a également été réduite. En maintenant des politiques monétaires extrêmement accommodantes, les banques centrales ont indirectement entraîné le resserrement des écarts de taux des obligations de sociétés (la différence entre le rendement des obligations d'État et celui des obligations de sociétés ayant des

échances similaires), à un point tel que ces obligations sont devenues relativement peu attrayantes.

Événements récents

À compter du 1^{er} septembre 2021, GACI, à titre de gestionnaire, paiera les charges d'exploitation du Mandat, autres que certaines charges, en contrepartie du paiement par le Mandat de frais d'administration annuels fixes. Ces frais s'appliqueront à toutes les catégories du Mandat, à l'exception de la catégorie O, et correspondront à un pourcentage précis de la valeur liquidative de chaque catégorie du Mandat.

La pandémie de COVID-19 et les restrictions imposées par les gouvernements à l'échelle du globe pour la limiter ont ébranlé, de manière imprévisible et sans précédent, l'économie mondiale et les marchés des capitaux. L'éclosion de la COVID-19 pourrait avoir une incidence négative sur le rendement du Mandat.

Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait au Mandat, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, désignés les *frais*) décrits ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du Mandat

GACI, filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs du Mandat. À titre de gestionnaire, GACI reçoit des frais de gestion à l'égard des activités et de l'exploitation quotidiennes du Mandat, calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Mandat, comme il est décrit à la section *Frais de gestion*. À titre de fiduciaire, GACI est le titulaire des biens (liquidités et titres) du Mandat pour le compte des porteurs de parts. À titre de conseiller en valeurs, GACI fournit des services de conseil en placement et de gestion de portefeuille au Mandat ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. GACI rémunère également les courtiers pour leurs activités de commercialisation liées au Mandat. De temps à autre, GACI peut investir dans des parts du Mandat.

Placeur

Des courtiers et d'autres sociétés vendent les parts du Mandat aux investisseurs. Ces courtiers et autres sociétés comprennent les courtiers liés à GACI, comme la division de courtage à escompte Pro-Investisseurs CIBC de Services Investisseurs CIBC inc. (désignée *SI CIBC*), la division Service Impérial CIBC de SI CIBC et la division CIBC Wood Gundy de Marchés mondiaux CIBC inc. (désignée *MM CIBC*). SI CIBC et MM CIBC sont des filiales en propriété exclusive de la Banque CIBC.

GACI peut payer des commissions de vente et de suivi à ces courtiers et sociétés relativement à la vente de parts du Mandat. Ces courtiers et autres sociétés peuvent verser une partie de ces commissions de vente et de suivi à leurs conseillers qui vendent des parts du Mandat aux investisseurs.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur

la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par GACI et les sous-conseillers à MM CIBC et CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. MM CIBC et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés au Mandat. La marge correspond à l'écart entre les cours vendeur et acheteur d'un titre dans un marché donné, en ce qui a trait à l'exécution des opérations sur portefeuille. Elle varie selon divers facteurs, comme la nature et la liquidité du titre.

MM CIBC et CIBC World Markets Corp. peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, à GACI et aux sous-conseillers lorsqu'ils traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage et aident les sous-conseillers à prendre des décisions en matière de placement pour le Mandat ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Mandat.

Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par le Mandat sont payés par GACI ou par le ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Mandat au cours du mois en question.

En outre, GACI peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Mandat. Toute commission récupérée est versée au Mandat.

Au cours de la période, des commissions de courtage et d'autres frais totalisant 14 \$ ont été versés par le Mandat à MM CIBC et aucune commission de courtage ni aucuns autres frais n'ont été versés à CIBC World Markets Corp. Les marges associées aux titres à revenu fixe et à d'autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne peuvent être incluses dans le calcul de ces montants.

Opérations du Mandat

Le Mandat peut conclure une ou plusieurs des opérations suivantes (désignées les *opérations entre parties liées*) en se fondant sur les directives permanentes émises par le Comité d'examen indépendant (désigné le *CEI*) :

- investir dans des titres de participation de la Banque CIBC ou d'émetteurs liés au sous-conseiller en valeurs ou détenir ces titres;
- investir dans des titres de créance non négociés en Bourse de la Banque CIBC ou d'un émetteur lié, dont la durée jusqu'à l'échéance est de 365 jours ou plus, émis dans le cadre d'un placement initial ou achetés sur le marché secondaire, ou détenir de tels titres;
- faire un placement dans les titres d'un émetteur lorsque MM CIBC, CIBC World Markets Corp. ou tout membre du groupe de la Banque CIBC (désignés le *courtier lié* ou les *courtiers liés*) agit à titre de preneur ferme au cours du placement des titres ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement de ceux-ci (dans le cas d'un « placement privé », en conformité avec la

dispense relative aux placements privés et les politiques et procédures portant sur ces placements);

- conclure des opérations d'achat et de vente de titres de participation ou de créance avec un courtier lié, lorsque celui-ci agit à titre de mandant;
- conclure des opérations sur devises et sur instruments dérivés liés à des devises lorsqu'une partie liée agit à titre de contrepartiste;
- conclure des opérations d'achat ou de vente de titres avec un autre fonds de placement ou un compte sous gestion géré par le gestionnaire ou un des membres de son groupe (désignées les *opérations entre fonds* ou *opérations de compensation*); et
- effectuer des transferts en nature en recevant des titres d'un compte sous gestion ou d'un autre fonds de placement gérés par le gestionnaire ou par un membre de son groupe ou en livrant des titres à ce compte ou à ce fonds de placement relativement à l'achat ou au rachat de parts du Mandat, sous réserve de certaines conditions.

Le CEI examine au moins une fois par année les opérations entre parties liées à l'égard desquelles il a émis des instructions permanentes. Le CEI est tenu d'aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières, après qu'une question a été soumise à son attention par le gestionnaire, s'il juge qu'une décision de placement n'a pas été prise en conformité avec les conditions imposées par la législation en valeurs mobilières ou par le CEI à l'égard de toute opération entre parties liées nécessitant son approbation.

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire du Mandat (désignée le *dépositaire*). Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour le Mandat et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services au Mandat, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par le Mandat sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus de la négociation au nom du Mandat au cours du mois en question. Tous les autres frais et marges découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès du Mandat. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (désignée *STM CIBC*) fournit certains services au Mandat, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les frais pour ces services sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès du Mandat. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC.

Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières sur le Mandat et ont pour objet de vous aider à mieux comprendre le rendement financier du Mandat pour les périodes closes le 31 août.

Actif net par part¹ du Mandat – parts de catégorie Plus

	2021	2020	2019	2018	2017
Actif net au début de la période	10,22 \$	10,34 \$	10,11 \$	10,38 \$	10,40 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	0,30 \$	0,30 \$	0,31 \$	0,28 \$	0,35 \$
Total des charges	(0,22)	(0,21)	(0,21)	(0,21)	(0,21)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	0,49	0,23	0,02	0,23	0,32
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,64	(0,14)	0,20	(0,02)	(0,14)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	1,21 \$	0,18 \$	0,32 \$	0,28 \$	0,32 \$
Distributions :					
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,02 \$	0,12 \$	0,01 \$	0,14 \$	– \$
Des dividendes	0,02	0,04	–	0,05	0,04
Des gains en capital	0,23	0,22	0,15	0,36	0,28
Remboursement de capital	–	–	–	–	–
Total des distributions³	0,27 \$	0,38 \$	0,16 \$	0,55 \$	0,32 \$
Actif net à la fin de la période	11,17 \$	10,22 \$	10,34 \$	10,11 \$	10,38 \$

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Mandat.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Mandat, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de catégorie Plus

	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	5 610 \$	5 623 \$	7 416 \$	12 701 \$	9 557 \$
Nombre de parts en circulation⁴	502 145	550 288	716 886	1 256 473	921 126
Ratio des frais de gestion⁵	2,09 %	2,08 %	2,06 %	2,06 %	2,13 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	3,33 %	3,11 %	2,71 %	2,75 %	3,68 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,04 %	0,08 %	0,19 %	0,14 %	0,15 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	31,39 %	30,49 %	54,68 %	48,19 %	91,70 %
Valeur liquidative par part	11,17 \$	10,22 \$	10,34 \$	10,11 \$	10,38 \$

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération. Auparavant, les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse étaient inclus dans le ratio des frais d'opération, mais ne le sont plus. Les frais des exercices précédents attribuables aux fonds négociés en Bourse ont été reclassés dans le ratio des frais de gestion et dans le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance

Actif net par part¹ du Mandat – parts de catégorie Plus T4

	2021	2020	2019	2018	2017
Actif net au début de la période	9,42 \$	9,58 \$	9,55 \$	9,76 \$	10,16 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	0,29 \$	0,27 \$	0,29 \$	0,29 \$	0,34 \$
Total des charges	(0,20)	(0,19)	(0,20)	(0,20)	(0,22)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	0,45	0,16	0,05	0,24	0,26
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,58	(0,02)	0,26	(0,07)	(0,15)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	1,12 \$	0,22 \$	0,40 \$	0,26 \$	0,23 \$
Distributions :					
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,26 \$	0,26 \$	0,24 \$	0,30 \$	0,26 \$
Des dividendes	–	–	–	0,02	0,04
Des gains en capital	–	–	–	0,19	0,35
Remboursement de capital	0,13	0,12	0,13	–	–
Total des distributions³	0,39 \$	0,38 \$	0,37 \$	0,51 \$	0,65 \$
Actif net à la fin de la période	10,16 \$	9,42 \$	9,58 \$	9,55 \$	9,76 \$

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Mandat.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Mandat, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de catégorie Plus T4

	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Nombre de parts en circulation⁴	3	3	3	3	2
Ratio des frais de gestion⁵	2,07 %	2,07 %	2,07 %	2,06 %	2,09 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	2,17 %	2,17 %	2,17 %	2,16 %	2,19 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,04 %	0,08 %	0,19 %	0,14 %	0,15 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	31,39 %	30,49 %	54,68 %	48,19 %	91,70 %
Valeur liquidative par part	10,16 \$	9,42 \$	9,58 \$	9,55 \$	9,76 \$

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération. Auparavant, les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse étaient inclus dans le ratio des frais d'opération, mais ne le sont plus. Les frais des exercices précédents attribuables aux fonds négociés en Bourse ont été reclassés dans le ratio des frais de gestion et dans le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital impossibles au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance

Actif net par part¹ du Mandat – parts de catégorie Plus T6

	2021	2020	2019	2018	2017
Actif net au début de la période	8,70 \$	9,02 \$	9,21 \$	9,54 \$	10,12 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	0,25 \$	0,27 \$	0,28 \$	0,25 \$	0,29 \$
Total des charges	(0,18)	(0,18)	(0,19)	(0,20)	(0,20)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	0,41	0,23	0,03	0,18	0,22
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,55	(0,46)	0,24	(0,08)	(0,43)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	1,03 \$	(0,14) \$	0,36 \$	0,15 \$	(0,12) \$
Distributions :					
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,36 \$	0,39 \$	0,35 \$	0,42 \$	0,39 \$
Des dividendes	0,01	0,01	0,02	0,02	0,04
Des gains en capital	0,06	0,05	0,06	0,15	0,41
Remboursement de capital	0,11	0,08	0,11	–	–
Total des distributions³	0,54 \$	0,53 \$	0,54 \$	0,59 \$	0,84 \$
Actif net à la fin de la période	9,18 \$	8,70 \$	9,02 \$	9,21 \$	9,54 \$

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Mandat.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Mandat, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de catégorie Plus T6

	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	166 \$	157 \$	230 \$	235 \$	100 \$
Nombre de parts en circulation⁴	18 103	18 103	25 498	25 498	10 437
Ratio des frais de gestion⁵	2,09 %	2,09 %	2,08 %	2,06 %	2,09 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	3,50 %	3,31 %	2,90 %	2,93 %	3,90 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,04 %	0,08 %	0,19 %	0,14 %	0,15 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	31,39 %	30,49 %	54,68 %	48,19 %	91,70 %
Valeur liquidative par part	9,18 \$	8,70 \$	9,02 \$	9,21 \$	9,54 \$

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération. Auparavant, les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse étaient inclus dans le ratio des frais d'opération, mais ne le sont plus. Les frais des exercices précédents attribuables aux fonds négociés en Bourse ont été reclassés dans le ratio des frais de gestion et dans le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital impossibles au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance

Actif net par part¹ du Mandat – parts de catégorie Plus-F

	2021	2020	2019	2018	2017
Actif net au début de la période	10,49 \$	10,61 \$	10,31 \$	10,51 \$	10,33 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	0,34 \$	0,30 \$	0,31 \$	0,33 \$	0,35 \$
Total des charges	(0,09)	(0,09)	(0,10)	(0,10)	(0,11)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	0,56	0,24	0,03	0,29	0,27
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,69	(0,19)	0,25	(0,33)	(0,16)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	1,50 \$	0,26 \$	0,49 \$	0,19 \$	0,35 \$
Distributions :					
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,11 \$	0,19 \$	0,07 \$	0,17 \$	– \$
Des dividendes	0,04	0,06	–	0,06	0,05
Des gains en capital	0,23	0,25	0,16	0,36	0,18
Remboursement de capital	–	–	–	–	–
Total des distributions³	0,38 \$	0,50 \$	0,23 \$	0,59 \$	0,23 \$
Actif net à la fin de la période	11,49 \$	10,49 \$	10,61 \$	10,31 \$	10,51 \$

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Mandat.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Mandat, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de catégorie Plus-F

	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	1 860 \$	4 659 \$	9 372 \$	9 667 \$	3 023 \$
Nombre de parts en circulation⁴	161 842	444 013	883 601	937 284	287 701
Ratio des frais de gestion⁵	0,96 %	0,95 %	0,96 %	0,97 %	1,01 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	2,28 %	2,01 %	1,63 %	1,76 %	2,57 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,04 %	0,08 %	0,19 %	0,14 %	0,15 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	31,39 %	30,49 %	54,68 %	48,19 %	91,70 %
Valeur liquidative par part	11,49 \$	10,49 \$	10,61 \$	10,31 \$	10,51 \$

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération. Auparavant, les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse étaient inclus dans le ratio des frais d'opération, mais ne le sont plus. Les frais des exercices précédents attribuables aux fonds négociés en Bourse ont été reclassés dans le ratio des frais de gestion et dans le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital impossibles au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance

Actif net par part¹ du Mandat – parts de catégorie Plus-F T4

	2021	2020	2019	2018	2017
Actif net au début de la période	10,05 \$	10,12 \$	9,92 \$	10,03 \$	10,21 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	0,30 \$	0,28 \$	0,32 \$	0,21 \$	0,34 \$
Total des charges	(0,10)	(0,10)	(0,10)	(0,07)	(0,11)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	0,48	0,18	0,06	0,25	0,31
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,67	(0,03)	0,33	0,01	(0,13)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	1,35 \$	0,33 \$	0,61 \$	0,40 \$	0,41 \$
Distributions :					
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,28 \$	0,28 \$	0,25 \$	0,31 \$	0,26 \$
Des dividendes	–	–	–	0,02	0,04
Des gains en capital	–	–	–	0,18	0,28
Remboursement de capital	0,14	0,12	0,13	–	–
Total des distributions³	0,42 \$	0,40 \$	0,38 \$	0,51 \$	0,58 \$
Actif net à la fin de la période	10,99 \$	10,05 \$	10,12 \$	9,92 \$	10,03 \$

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Mandat.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Mandat, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de catégorie Plus-F T4

	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	– \$	– \$	– \$	– \$	211 \$
Nombre de parts en circulation⁴	3	3	3	3	21 039
Ratio des frais de gestion⁵	0,95 %	0,95 %	0,93 %	0,96 %	0,98 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	1,16 %	1,17 %	1,14 %	1,95 %	2,57 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,04 %	0,08 %	0,19 %	0,14 %	0,15 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	31,39 %	30,49 %	54,68 %	48,19 %	91,70 %
Valeur liquidative par part	10,99 \$	10,05 \$	10,12 \$	9,92 \$	10,03 \$

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération. Auparavant, les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse étaient inclus dans le ratio des frais d'opération, mais ne le sont plus. Les frais des exercices précédents attribuables aux fonds négociés en Bourse ont été reclassés dans le ratio des frais de gestion et dans le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital impossibles au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance

Actif net par part¹ du Mandat – parts de catégorie Plus-F T6

	2021	2020	2019	2018	2017
Actif net au début de la période	9,19 \$	9,42 \$	9,50 \$	9,66 \$	10,14 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	0,27 \$	0,27 \$	0,29 \$	0,07 \$	0,34 \$
Total des charges	(0,09)	(0,09)	(0,10)	(0,02)	(0,11)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	0,43	0,19	0,03	0,02	0,26
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,58	(0,04)	0,25	(0,06)	(0,14)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	1,19 \$	0,33 \$	0,47 \$	0,01 \$	0,35 \$
Distributions :					
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,41 \$	0,43 \$	0,36 \$	0,43 \$	0,39 \$
Des dividendes	0,02	0,02	0,03	0,02	0,04
Des gains en capital	0,06	0,05	0,07	0,11	0,41
Remboursement de capital	0,08	0,05	0,09	0,03	–
Total des distributions³	0,57 \$	0,55 \$	0,55 \$	0,59 \$	0,84 \$
Actif net à la fin de la période	9,81 \$	9,19 \$	9,42 \$	9,50 \$	9,66 \$

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Mandat.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Mandat, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de catégorie Plus-F T6

	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	101 \$	95 \$	97 \$	98 \$	– \$
Nombre de parts en circulation⁴	10 326	10 326	10 323	10 325	3
Ratio des frais de gestion⁵	0,98 %	0,98 %	0,98 %	0,96 %	0,99 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	2,39 %	2,19 %	1,82 %	1,93 %	1,19 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,04 %	0,08 %	0,19 %	0,14 %	0,15 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	31,39 %	30,49 %	54,68 %	48,19 %	91,70 %
Valeur liquidative par part	9,81 \$	9,19 \$	9,42 \$	9,50 \$	9,66 \$

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération. Auparavant, les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse étaient inclus dans le ratio des frais d'opération, mais ne le sont plus. Les frais des exercices précédents attribuables aux fonds négociés en Bourse ont été reclassés dans le ratio des frais de gestion et dans le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital impossibles au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance

Actif net par part¹ du Mandat – parts de catégorie Plus-N

	2021	2020	2019	2018	2017
Actif net au début de la période	11,15 \$	10,77 \$	10,16 \$	10,33 \$	10,27 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	0,35 \$	0,30 \$	0,33 \$	0,31 \$	0,35 \$
Total des charges	(0,11)	(0,10)	(0,11)	(0,10)	(0,11)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	0,54	0,19	0,06	0,25	0,27
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,73	–	0,32	(0,05)	(0,15)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	1,51 \$	0,39 \$	0,60 \$	0,41 \$	0,36 \$
Distributions :					
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	– \$	– \$	– \$	0,17 \$	– \$
Des dividendes	–	–	–	0,06	0,05
Des gains en capital	–	–	–	0,36	0,25
Remboursement de capital	–	–	–	–	–
Total des distributions³	– \$	– \$	– \$	0,59 \$	0,30 \$
Actif net à la fin de la période	12,65 \$	11,15 \$	10,77 \$	10,16 \$	10,33 \$

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Mandat.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Mandat, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de catégorie Plus-N

	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Nombre de parts en circulation⁴	3	3	3	3	2
Ratio des frais de gestion⁵	0,97 %	0,97 %	0,97 %	0,96 %	0,99 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	1,17 %	1,17 %	1,17 %	1,16 %	1,19 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,04 %	0,08 %	0,19 %	0,14 %	0,15 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	31,39 %	30,49 %	54,68 %	48,19 %	91,70 %
Valeur liquidative par part	12,65 \$	11,15 \$	10,77 \$	10,16 \$	10,33 \$

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération. Auparavant, les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse étaient inclus dans le ratio des frais d'opération, mais ne le sont plus. Les frais des exercices précédents attribuables aux fonds négociés en Bourse ont été reclassés dans le ratio des frais de gestion et dans le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital impossibles au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance

Actif net par part¹ du Mandat – parts de catégorie Plus-N T4

	2021	2020	2019	2018	2017
Actif net au début de la période	9,91 \$	9,97 \$	9,78 \$	9,89 \$	10,18 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	0,30 \$	0,27 \$	0,31 \$	0,30 \$	0,34 \$
Total des charges	(0,10)	(0,10)	(0,10)	(0,10)	(0,11)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	0,47	0,17	0,06	0,24	0,26
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,63	(0,01)	0,31	(0,06)	(0,14)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	1,30 \$	0,33 \$	0,58 \$	0,38 \$	0,35 \$
Distributions :					
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,28 \$	0,28 \$	0,25 \$	0,30 \$	0,27 \$
Des dividendes	–	–	–	0,02	0,04
Des gains en capital	–	–	–	0,19	0,34
Remboursement de capital	0,14	0,12	0,13	–	–
Total des distributions³	0,42 \$	0,40 \$	0,38 \$	0,51 \$	0,65 \$
Actif net à la fin de la période	10,80 \$	9,91 \$	9,97 \$	9,78 \$	9,89 \$

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Mandat.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Mandat, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de catégorie Plus-N T4

	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Nombre de parts en circulation⁴	3	3	3	3	2
Ratio des frais de gestion⁵	0,97 %	0,97 %	0,97 %	0,96 %	0,99 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	1,17 %	1,17 %	1,17 %	1,16 %	1,19 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,04 %	0,08 %	0,19 %	0,14 %	0,15 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	31,39 %	30,49 %	54,68 %	48,19 %	91,70 %
Valeur liquidative par part	10,80 \$	9,91 \$	9,97 \$	9,78 \$	9,89 \$

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération. Auparavant, les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse étaient inclus dans le ratio des frais d'opération, mais ne le sont plus. Les frais des exercices précédents attribuables aux fonds négociés en Bourse ont été reclassés dans le ratio des frais de gestion et dans le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital impossibles au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance

Actif net par part¹ du Mandat – parts de catégorie Plus-N T6

	2021	2020	2019	2018	2017
Actif net au début de la période	9,16 \$	9,40 \$	9,37 \$	9,61 \$	10,14 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	0,28 \$	0,26 \$	0,30 \$	0,29 \$	0,34 \$
Total des charges	(0,09)	(0,09)	(0,10)	(0,09)	(0,11)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	0,43	0,16	0,05	0,24	0,26
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,57	(0,01)	0,30	(0,06)	(0,13)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	1,19 \$	0,32 \$	0,55 \$	0,38 \$	0,36 \$
Distributions :					
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,38 \$	0,37 \$	0,35 \$	0,42 \$	0,39 \$
Des dividendes	–	–	–	0,02	0,04
Des gains en capital	–	–	–	0,10	0,41
Remboursement de capital	0,19	0,18	0,20	0,05	–
Total des distributions³	0,57 \$	0,55 \$	0,55 \$	0,59 \$	0,84 \$
Actif net à la fin de la période	9,79 \$	9,16 \$	9,40 \$	9,37 \$	9,61 \$

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Mandat.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Mandat, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de catégorie Plus-N T6

	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Nombre de parts en circulation⁴	3	3	3	3	3
Ratio des frais de gestion⁵	0,97 %	0,97 %	0,97 %	0,96 %	0,99 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	1,17 %	1,17 %	1,17 %	1,16 %	1,19 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,04 %	0,08 %	0,19 %	0,14 %	0,15 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	31,39 %	30,49 %	54,68 %	48,19 %	91,70 %
Valeur liquidative par part	9,79 \$	9,16 \$	9,40 \$	9,37 \$	9,61 \$

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération. Auparavant, les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse étaient inclus dans le ratio des frais d'opération, mais ne le sont plus. Les frais des exercices précédents attribuables aux fonds négociés en Bourse ont été reclassés dans le ratio des frais de gestion et dans le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital impossibles au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance

Actif net par part¹ du Mandat – parts de catégorie O

	2021	2020	2019	2018	2017
Actif net au début de la période	10,48 \$	10,59 \$	10,36 \$	10,46 \$	10,29 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Total des produits	0,30 \$	0,26 \$	0,34 \$	0,04 \$	0,36 \$
Total des charges	–	(0,01)	(0,02)	–	(0,01)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	0,47	0,17	0,16	0,03	0,27
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,72	0,31	0,56	(0,04)	(0,15)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	1,49 \$	0,73 \$	1,04 \$	0,03 \$	0,47 \$
Distributions :					
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,17 \$	0,27 \$	0,14 \$	0,20 \$	– \$
Des dividendes	0,06	0,06	0,08	0,06	0,05
Des gains en capital	0,23	0,25	0,16	0,37	0,25
Remboursement de capital	–	–	–	–	–
Total des distributions³	0,46 \$	0,58 \$	0,38 \$	0,63 \$	0,30 \$
Actif net à la fin de la période	11,50 \$	10,48 \$	10,59 \$	10,36 \$	10,46 \$

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du Mandat.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. L'augmentation (la diminution) totale liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Mandat, ou les deux.

Ratios et données supplémentaires – parts de catégorie O

	2021	2020	2019	2018	2017
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	2 043 \$	1 214 \$	1 312 \$	579 \$	– \$
Nombre de parts en circulation⁴	177 633	115 819	123 835	55 953	2
Ratio des frais de gestion⁵	0,07 %	0,07 %	0,07 %	0,06 %	0,09 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	1,35 %	1,18 %	0,78 %	0,48 %	0,09 %
Ratio des frais d'opération⁷	0,04 %	0,08 %	0,19 %	0,14 %	0,15 %
Taux de rotation du portefeuille⁸	31,39 %	30,49 %	54,68 %	48,19 %	91,70 %
Valeur liquidative par part	11,50 \$	10,48 \$	10,59 \$	10,36 \$	10,46 \$

⁴ L'information est présentée au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du fonds (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une catégorie de parts ou imputées à une catégorie de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette catégorie au cours de la période. Le fonds ne paie pas de frais de gestion ou de charges d'exploitation à l'égard des parts de catégorie O du fonds, mais peut avoir un ratio des frais de gestion en raison de ses positions dans des fonds négociés en Bourse, représentant la moyenne pondérée des ratios des frais de gestion de ces fonds négociés en Bourse pour la période.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux charges d'exploitation ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le fonds ne paie pas de frais de gestion ou de charges d'exploitation à l'égard des parts de catégorie O du fonds, mais peut avoir un ratio des frais de gestion en raison de ses positions dans des fonds négociés en Bourse, représentant la moyenne pondérée des ratios des frais de gestion de ces fonds négociés en Bourse pour la période.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération. Auparavant, les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse étaient inclus dans le ratio des frais d'opération, mais ne le sont plus. Les frais des exercices précédents attribuables aux fonds négociés en Bourse ont été reclassés dans le ratio des frais de gestion et dans le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Le Mandat paie à GACI des frais de gestion annuels pour couvrir les coûts liés à la gestion du Mandat. Ces frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative du Mandat, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés à GACI en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire et les commissions de suivi sont prélevés par GACI sur les frais de gestion reçus du Mandat. Le Mandat est tenu de payer les taxes et impôts applicables aux frais de gestion versés à GACI. Veuillez vous reporter au prospectus simplifié pour connaître le montant des frais de gestion annuels.

Pour les parts de catégorie O, les frais de gestion sont négociés et payés par les porteurs de parts ou selon leurs instructions, ou encore par les courtiers et les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts, conformément à leurs instructions. Ces frais de gestion des parts de catégorie O n'excéderont pas les frais de gestion des parts de catégorie Plus-F.

Le tableau suivant présente la ventilation des services reçus en contrepartie des frais de gestion, exprimée en pourcentage des frais de gestion tirés du Mandat pour la période close le 31 août 2021, avant renoncations aux frais de gestion et prises en charge.

	Parts de catégorie Plus	Parts de catégorie Plus T4	Parts de catégorie Plus T6	Parts de catégorie Plus-F	Parts de catégorie Plus-F T4	Parts de catégorie Plus-F T6	Parts de catégorie Plus-N	Parts de catégorie Plus-N T4	Parts de catégorie Plus-N T6
Commissions de vente et de suivi versées aux courtiers	50,75 %	0,00 %	52,72 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Frais d'administration, conseils en placement et profit	49,25 %	100,00 %	47,28 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Rendement passé

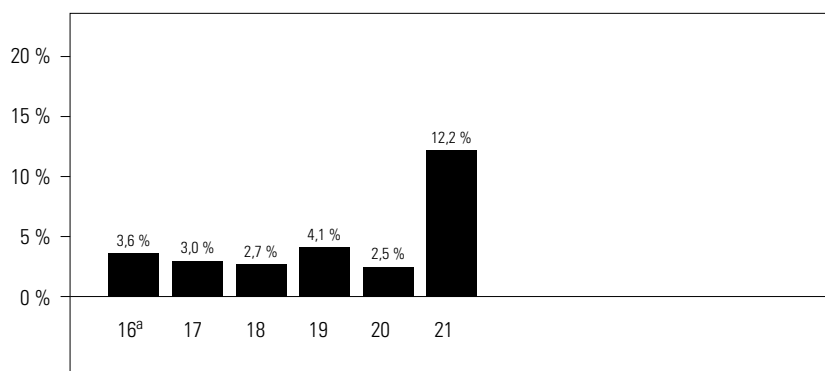
Les données sur le rendement tiennent compte du réinvestissement des distributions seulement et non des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou d'autres frais optionnels payables par un porteur de parts qui auraient fait diminuer les rendements. Le rendement passé d'un fonds n'est pas nécessairement représentatif de son rendement futur.

Les rendements du Mandat tiennent compte des frais et des charges, et l'écart dans les rendements entre les catégories de parts est principalement attribuable aux écarts entre les ratios des frais de gestion. Se reporter à la section *Faits saillants financiers* pour connaître le ratio des frais de gestion.

Rendements annuels

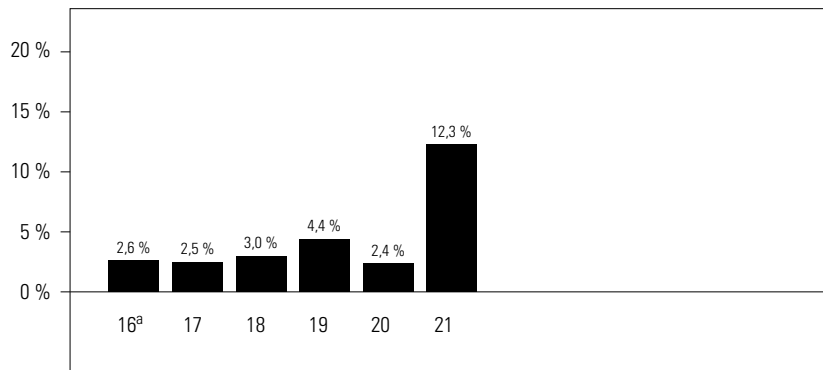
Les diagrammes à barres ci-dessous donnent le rendement annuel de chaque catégorie de parts du Mandat pour les périodes présentées et illustrent comment le rendement du Mandat varie d'une période à l'autre. Ces diagrammes indiquent en pourcentage quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, au 31 août de l'exercice, d'un placement effectué le 1^{er} septembre, à moins d'indication contraire.

Parts de catégorie Plus



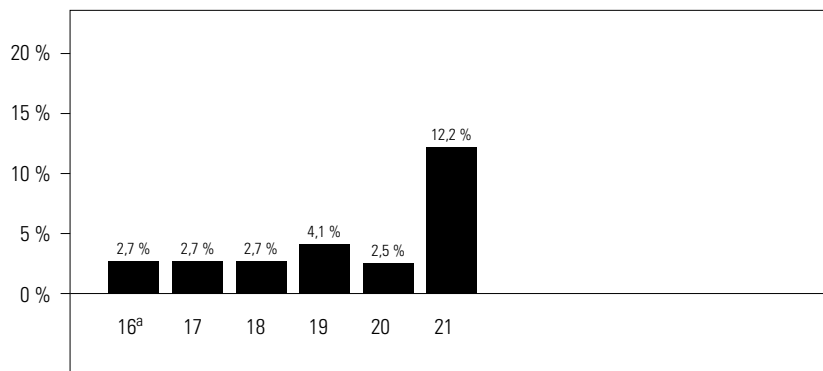
^a Le rendement de 2016 couvre la période du 20 mai 2016 au 31 août 2016.

Parts de catégorie Plus T4



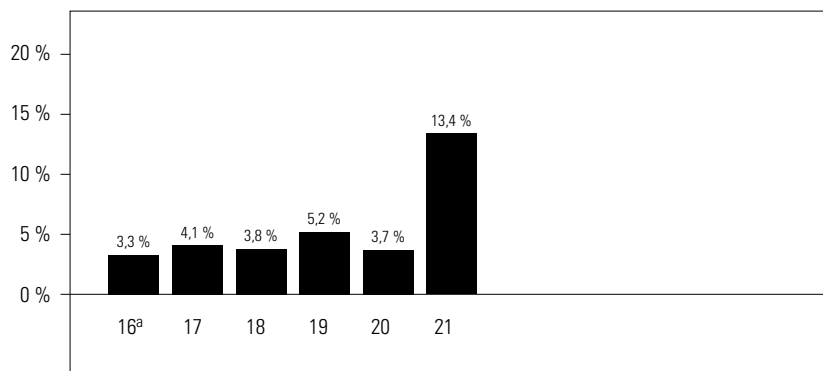
^a Le rendement de 2016 couvre la période du 31 mai 2016 au 31 août 2016.

Parts de catégorie Plus T6



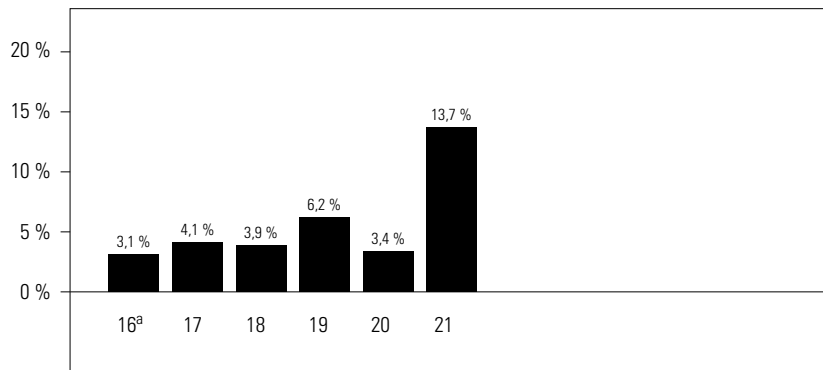
^a Le rendement de 2016 couvre la période du 31 mai 2016 au 31 août 2016.

Parts de catégorie Plus-F



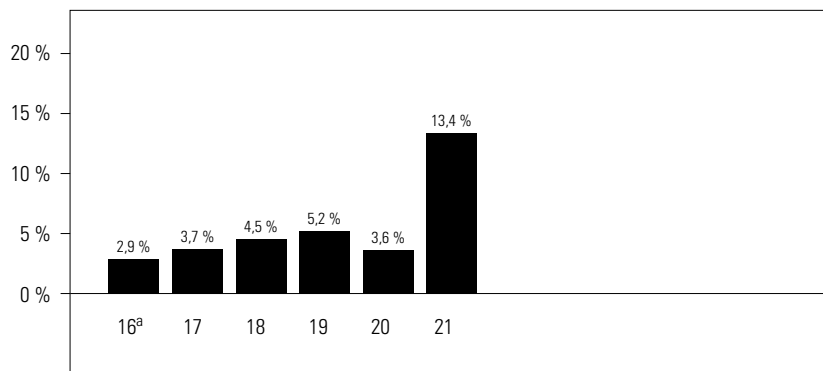
^a Le rendement de 2016 couvre la période du 27 mai 2016 au 31 août 2016.

Parts de catégorie Plus-F T4



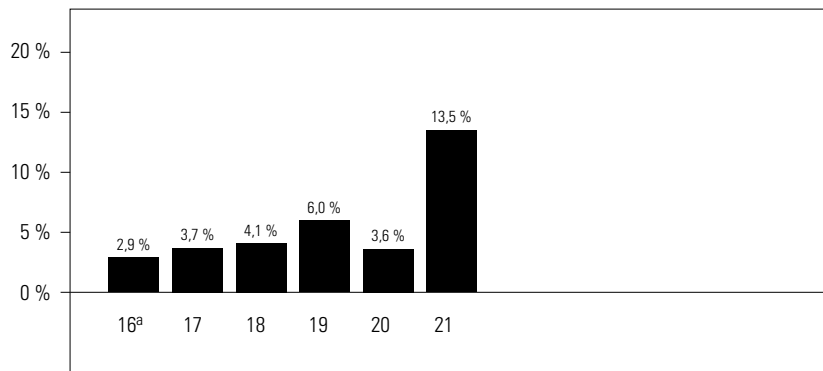
^a Le rendement de 2016 couvre la période du 31 mai 2016 au 31 août 2016.

Parts de catégorie Plus-F T6



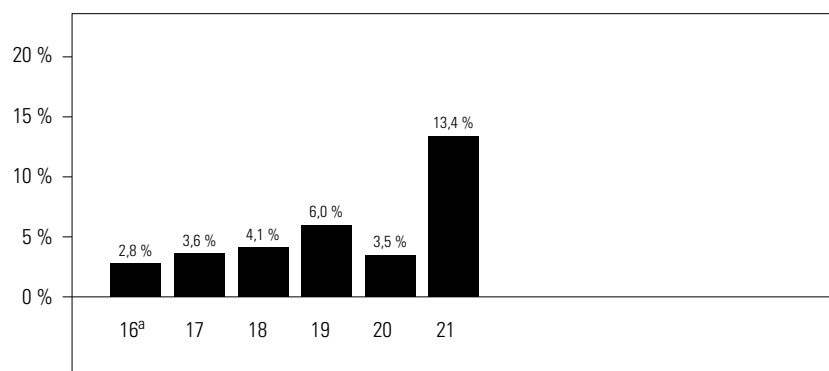
^a Le rendement de 2016 couvre la période du 31 mai 2016 au 31 août 2016.

Parts de catégorie Plus-N



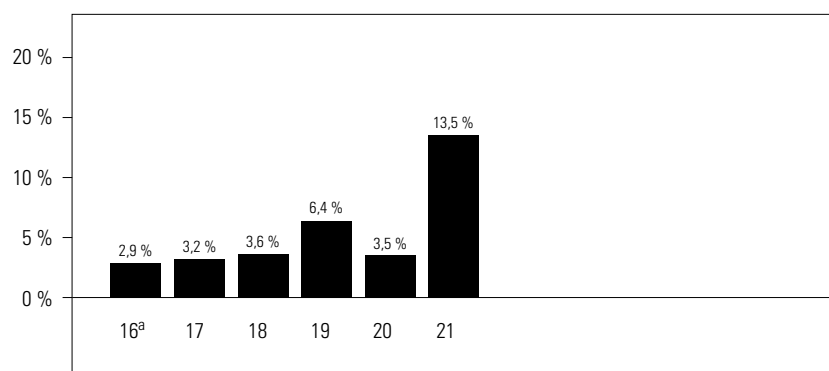
^a Le rendement de 2016 couvre la période du 31 mai 2016 au 31 août 2016.

Parts de catégorie Plus-N T4



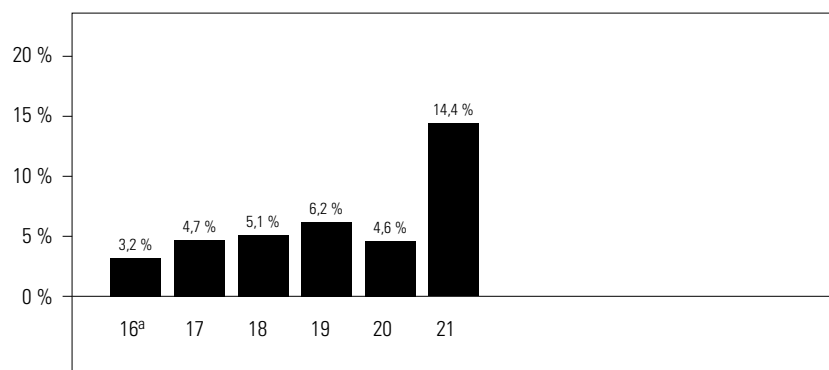
^a Le rendement de 2016 couvre la période du 31 mai 2016 au 31 août 2016.

Parts de catégorie Plus-N T6



^a Le rendement de 2016 couvre la période du 31 mai 2016 au 31 août 2016.

Parts de catégorie O



^a Le rendement de 2016 couvre la période du 31 mai 2016 au 31 août 2016.

Rendements composés annuels

Le tableau suivant montre le rendement composé annuel de chaque catégorie de parts du Mandat pour chacune des périodes indiquées ayant pris fin le 31 août 2021. Le rendement composé annuel est comparé avec les indices de référence du Mandat.

Les indices de référence principaux du Mandat sont l'indice des obligations universelles FTSE Canada et l'indice composé S&P/TSX.

L'indice de référence mixte du Mandat (désigné l'*indice mixte*) est composé de ce qui suit :

- 25 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada

Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance

- 25 % de l'indice composé S&P/TSX
- 13 % de l'indice mondial MSCI
- 12,5 % de l'indice Bank of America Merrill Lynch BB-B US Cash Pay High Yield
- 12,5 % de l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond
- 6 % de l'indice MSCI des marchés émergents
- 3 % de l'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure
- 3 % de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Real Estate Net

	<i>1 an</i>	<i>3 ans</i>	<i>5 ans</i>	<i>10 ans*</i>	<i>ou</i>	<i>Depuis le début des activités*</i>	<i>Date de début des activités</i>
Parts de catégorie Plus	12,2 %	6,2 %	4,8 %			5,3 %	20 mai 2016
Indice des obligations universelles FTSE Canada	-1,7 %	4,5 %	2,6 %			3,1 %	
Indice composé S&P/TSX	28,2 %	11,6 %	10,4 %			10,8 %	
Indice mixte	12,3 %	8,4 %	7,2 %			7,9 %	
Parts de catégorie Plus T4	12,3 %	6,3 %	4,8 %			5,1 %	31 mai 2016
Indice des obligations universelles FTSE Canada	-1,7 %	4,5 %	2,6 %			3,0 %	
Indice composé S&P/TSX	28,2 %	11,6 %	10,4 %			10,8 %	
Indice mixte	12,3 %	8,4 %	7,2 %			7,8 %	
Parts de catégorie Plus T6	12,2 %	6,2 %	4,8 %			5,1 %	31 mai 2016
Indice des obligations universelles FTSE Canada	-1,7 %	4,5 %	2,6 %			3,0 %	
Indice composé S&P/TSX	28,2 %	11,6 %	10,4 %			10,8 %	
Indice mixte	12,3 %	8,4 %	7,2 %			7,8 %	
Parts de catégorie Plus-F	13,4 %	7,4 %	6,0 %			6,3 %	27 mai 2016
Indice des obligations universelles FTSE Canada	-1,7 %	4,5 %	2,6 %			3,0 %	
Indice composé S&P/TSX	28,2 %	11,6 %	10,4 %			10,8 %	
Indice mixte	12,3 %	8,4 %	7,2 %			7,8 %	
Parts de catégorie Plus-F T4	13,7 %	7,7 %	6,2 %			6,5 %	31 mai 2016
Indice des obligations universelles FTSE Canada	-1,7 %	4,5 %	2,6 %			3,0 %	
Indice composé S&P/TSX	28,2 %	11,6 %	10,4 %			10,8 %	
Indice mixte	12,3 %	8,4 %	7,2 %			7,8 %	
Parts de catégorie Plus-F T6	13,4 %	7,3 %	6,0 %			6,3 %	31 mai 2016
Indice des obligations universelles FTSE Canada	-1,7 %	4,5 %	2,6 %			3,0 %	
Indice composé S&P/TSX	28,2 %	11,6 %	10,4 %			10,8 %	
Indice mixte	12,3 %	8,4 %	7,2 %			7,8 %	
Parts de catégorie Plus-N	13,5 %	7,6 %	6,1 %			6,4 %	31 mai 2016
Indice des obligations universelles FTSE Canada	-1,7 %	4,5 %	2,6 %			3,0 %	
Indice composé S&P/TSX	28,2 %	11,6 %	10,4 %			10,8 %	
Indice mixte	12,3 %	8,4 %	7,2 %			7,8 %	
Parts de catégorie Plus-N T4	13,4 %	7,6 %	6,1 %			6,3 %	31 mai 2016
Indice des obligations universelles FTSE Canada	-1,7 %	4,5 %	2,6 %			3,0 %	
Indice composé S&P/TSX	28,2 %	11,6 %	10,4 %			10,8 %	
Indice mixte	12,3 %	8,4 %	7,2 %			7,8 %	

Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples Renaissance

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans*	ou	Depuis le début des activités*	Date de début des activités
Parts de catégorie Plus-N T6	13,5 %	7,7 %	6,0 %			6,3 %	31 mai 2016
Indice des obligations universelles FTSE Canada	-1,7 %	4,5 %	2,6 %			3,0 %	
Indice composé S&P/TSX	28,2 %	11,6 %	10,4 %			10,8 %	
Indice mixte	12,3 %	8,4 %	7,2 %			7,8 %	
Parts de catégorie O	14,4 %	8,3 %	6,9 %			7,2 %	31 mai 2016
Indice des obligations universelles FTSE Canada	-1,7 %	4,5 %	2,6 %			3,0 %	
Indice composé S&P/TSX	28,2 %	11,6 %	10,4 %			10,8 %	
Indice mixte	12,3 %	8,4 %	7,2 %			7,8 %	

*Si une catégorie de parts a été créée il y a moins de 10 ans, le tableau indique le rendement composé annuel depuis le début des activités.

L'indice Bank of America Merrill Lynch BB-B US Cash Pay High Yield est un sous-ensemble de l'indice Bank of America Merrill Lynch US Cash Pay High Yield qui comprend tous les titres portant la note BB1 à B3, inclusivement. L'indice Bank of America Merrill Lynch US Cash Pay High Yield suit le rendement des titres de créance de sociétés de qualité inférieure libellés en dollars américains et émis publiquement sur le marché des États-Unis, pour lesquels s'effectue actuellement le paiement des coupons.

L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond est une mesure de titres de créance mondiaux de qualité provenant de marchés locaux représentant vingt-trois monnaies différentes. Cet indice de référence à monnaies multiples comprend des bons du Trésor à taux fixe et des obligations gouvernementales, de sociétés ou titrisées d'émetteurs de pays développés à économie de marché et de pays émergents. L'indice Global Aggregate se compose essentiellement de trois importants indices globaux régionaux : l'indice US Aggregate (\$ US 300 mn), l'indice Pan-European Aggregate et l'indice Asian-Pacific Aggregate.

L'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure est conçu pour mesurer le rendement de sociétés non diversifiées du secteur de l'infrastructure du monde entier. L'indice couvre tous les segments du secteur de l'infrastructure. Pour faire partie de l'indice, une société doit tirer au moins 70 % de ses flux de trésorerie du secteur de l'infrastructure.

L'indice des obligations universelles FTSE Canada englobe des obligations négociables sur le marché canadien visant à rendre compte du rendement du vaste marché obligataire canadien de qualité supérieure. Les rendements sont calculés quotidiennement et pondérés en fonction de la capitalisation boursière.

L'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Real Estate Net mesure le rendement des actions de sociétés qui sont propriétaires de biens immobiliers détenus producteurs de revenus de pays développés ou qui en font la cession ou la promotion, telles que définies par FTSE EPRA/NAREIT, net de dividendes et de retenues d'impôt.

L'indice MSCI des marchés émergents est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté au flottant, qui se veut représentatif des marchés boursiers de pays émergents. Il est composé d'actions de sociétés de pays émergents d'Asie, d'Amérique latine, d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient.

L'indice mondial MSCI est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté au flottant, et composé de titres de sociétés de pays développés à économie de marché d'Amérique du Nord, d'Europe et de la région Asie-Pacifique.

L'indice composé S&P/TSX se veut représentatif du marché boursier canadien et englobe les plus grandes sociétés cotées à la Bourse de Toronto.

Une analyse du rendement relatif du Mandat par rapport à son indice de référence principal est présentée à la section *Résultats d'exploitation*.

Aperçu du portefeuille de placements (au 31 août 2021)

Le Mandat investit dans les parts de ses fonds sous-jacents. Vous pouvez trouver le prospectus et l'information additionnelle sur les fonds sous-jacents en consultant le site www.sedar.com.

L'aperçu du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations courantes dans le portefeuille du fonds de placement. Vous pouvez obtenir une mise à jour trimestrielle en consultant le site www.investissementsrenaissance.ca. Le tableau Principales positions présente les 25 principales positions du Mandat. Dans le cas d'un fonds comprenant moins de 25 positions, toutes les positions sont indiquées.

<i>Répartition du portefeuille</i>	<i>% de la valeur liquidative</i>	<i>Principales positions</i>	<i>% de la valeur liquidative</i>
Services financiers	27,0	Mandat privé d'actions canadiennes Renaissance, catégorie O	17,4
Fonds communs de placement d'actions internationales	17,6	Mandat privé de revenu fixe canadien Renaissance, catégorie O	17,4
Fonds communs de placement d'actions canadiennes	17,4	Mandat privé d'actions mondiales Renaissance, catégorie O	9,0
Fonds communs de placement d'obligations canadiennes	17,4	Mandat privé d'obligations mondiales Renaissance, catégorie O	8,7
Fonds communs de placement d'obligations internationales	17,3	Mandat privé de revenu fixe multisectoriel Renaissance, catégorie O	8,6
Trésorerie	3,2	iShares S&P/TSX 60 Index ETF	7,5
Contrats à terme de gré à gré et opérations au comptant	0,1	VanEck Vectors Fallen Angel High Yield Bond ETF	4,6
		Mandat privé d'actions des marchés émergents Renaissance, catégorie O	4,3
		VanEck Vectors J.P. Morgan EM Local Currency Bond ETF	4,2
		Mandat privé d'actifs réels Renaissance, catégorie O	4,2
		Trésorerie	3,2
		iShares Core MSCI Emerging Markets ETF	2,8
		iShares MSCI EAFE ETF	2,5
		SPDR S&P 500 ETF Trust	2,1
		iShares Canadian Universe Bond Index ETF	1,3
		First Trust FTSE EPRA/NAREIT Developed Markets Real Estate Index Fund	1,0
		ProShares DJ Brookfield Global Infrastructure ETF	0,9
		Contrats à terme de gré à gré et opérations au comptant	0,1

Note sur les énoncés prospectifs

Le rapport de la direction sur le rendement du fonds peut renfermer des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs incluent des déclarations qui sont de nature prédictive, qui dépendent d'événements ou de situations futurs ou qui y renvoient ou qui incluent des termes comme « s'attend », « prévoit », « compte », « planifie », « croit », « estime » et autres expressions similaires. En outre, toute déclaration qui pourrait être faite sur le rendement futur, les stratégies ou les perspectives et la prise de mesures futures possibles par le fonds constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les réalisations et les résultats réels du fonds diffèrent sensiblement de ceux décrits explicitement ou implicitement par ces énoncés. Ces facteurs comprennent, entre autres, la situation économique générale, la conjoncture du marché et des affaires, les fluctuations du cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change, les modifications apportées à la réglementation gouvernementale et les catastrophes.

La liste susmentionnée de facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs. Gestion d'actifs CIBC inc. ne se considère pas tenue de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, qu'il s'agisse de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds, et elle rejette toute responsabilité à cet égard.



Investissements Renaissance

1500, boulevard Robert-Bourassa, bureau 800
Montréal (Québec)
H3A 3S6
1-888-888-3863

Site Web

www.investissementsrenaissance.ca

Gestion d'actifs CIBC inc., gestionnaire et fiduciaire des Mandats privés Renaissance, est une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Veuillez lire le prospectus simplifié de la famille de fonds Investissements Renaissance, des Portefeuilles Axiom et des Mandats privés Renaissance avant d'investir. Pour obtenir une copie du prospectus simplifié, composez le 1-888-888-3863, envoyez un courriel à info@investissementsrenaissance.ca ou parlez-en à votre conseiller.

Investissements Renaissance^{MD} et Mandats privés Renaissance^{MD} sont des marques déposées de Gestion d'actifs CIBC inc.
Investissements Renaissance est offert par Gestion d'actifs CIBC inc.